

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire  
tenue le lundi 3 novembre 2014, à 11 h 30, au Grand Salon, pavillon Maurice-Pollack**

---

En l'absence de Margot KASZAP, Yvan LEANZA agira à titre de secrétaire pour cette assemblée.

**1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée**

Cette assemblée est une reprise de celle qui n'a pu être tenue le lundi 27 octobre 2014, faute de quorum. Selon l'article 16.2 des Statuts du SPUL, le quorum d'une assemblée générale reprise est établi sur la base du nombre de membres présents.

À midi, le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, ouvre l'assemblée.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Proposition LEANZA - CÔTÉ (AG 2014-11-03\_01)**

*Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour.*

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2013;
4. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2013;
5. Rapport annuel 2013-2014 du Comité exécutif – Approbation;
6. Perspectives pour l'année 2014-2015 - Information;
7. États financiers :
  - ◆ Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL – Réception;
  - ◆ États financiers du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014 – Adoption;
8. Élections
  - ◆ Élection d'une présidente ou d'un président des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée);
  - ◆ Élection d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale - (vote à main levée);
9. Information du président et questions des membres;
10. Divers;
11. Levée de l'assemblée.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres présents à amender l'ordre du jour, s'ils le souhaitent. Aucune modification n'est proposée.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**Adopté à l'unanimité**

### **3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2013**

#### **Proposition LEANZA – TREMBLAY J. J. (AG 2014-11-03\_02)**

*Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion du vendredi 15 novembre 2013.*

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, soumet le procès-verbal à l'examen de l'assemblée. Quelques modifications sont apportées au procès-verbal.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter le procès-verbal du 15 novembre 2013, tel que modifié.

**Adopté à l'unanimité**

### **4. Suite au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2013**

Comme Yves LACOUTURE était absent lors de l'assemblée du 15 novembre 2013, le vice-président, John G. KINGMA, fait part des suites au procès-verbal.

Les changements apportés aux Statuts du SPUL sont entrés en vigueur. Un exemplaire a été envoyé à tous les membres du SPUL au début de janvier 2014.

Les personnes élues lors de l'Assemblée du 15 novembre 2013 sont entrées en fonction.

### **5. Rapport annuel du Comité exécutif - Approbation**

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite le président, Yves LACOUTURE, à présenter une proposition relative au rapport annuel du Comité exécutif.

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2014-11-03\_03)**

*Que l'Assemblée générale approuve le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2013-2014.*

Le président du SPUL fait un rappel des faits saillants de l'année 2013-2014.

Yves LACOUTURE mentionne qu'en plus de la gestion de nos relations de travail et de la défense des droits des membres, plusieurs dossiers particuliers ont gardé les officiers syndicaux du SPUL occupés au cours de la dernière année :

#### **Négociations des échelles salariales 2014-2015**

Le Comité de négociation des salaires pour les années 2014-2015 et 2015-2016 a été créé lors du Conseil syndical du vendredi 24 janvier 2014. Il est composé de Marcel R. BOULAY, porte-parole, Louise BRISSON et John G. KINGMA. Conformément à la lettre d'entente signée en même temps que la Convention collective 2012-2016, le comité a pour mandat de :

- a) Renégocier les clauses 6.6.11 et 6.6.13 de la convention collective 2012-2016 pour les années 2014-2015 et 2015-2016 conformément à la lettre d'entente « *La négociation des salaires prévus dans la convention collective 2012-2016 pour les années 2014-2015 et 2015-2016* » signée le 22 avril 2013;
- b) Rendre régulièrement compte du déroulement de la négociation au Comité exécutif et au Conseil syndical;
- c) Faire rapport de la négociation au Conseil syndical.

Après discussion et malgré un contexte financier de morosité, le SPUL et l'Employeur ont convenu que l'augmentation des salaires applicable au 1<sup>er</sup> juin 2014 serait de 3 %. Cette augmentation comprend une majoration de 2 % conforme à la politique salariale du gouvernement du Québec (2 %, clause 6.6.11) accompagnée d'une bonification de 1 %. L'augmentation s'applique sur les échelles non défalquées et le résultat sur les échelles défalquées est légèrement supérieur (+3,09 %). Au total, les augmentations des échelles défalquées représentent 8,75 % pour les trois premières années de la convention collective.

Il a été convenu avec l'Employeur que les négociations, portant sur les augmentations salariales au 1<sup>er</sup> juin 2015, reprendraient au printemps 2015.

### **Création du Comité pour le projet de la Maison des professeures et professeurs**

Lors de sa séance du vendredi 28 février 2014, le Conseil syndical a créé le Comité pour le projet de la Maison des professeures et professeurs.

Mandat du comité :

- a) Étudier la faisabilité du projet;
- b) Consulter les membres, les officiers syndicaux et les employés du SPUL sur les caractéristiques nécessaires et souhaitées d'un éventuel immeuble;
- c) Déterminer, dans les grandes lignes, les particularités de l'immeuble et le cahier de charge de la construction;
- d) Estimer les coûts;
- e) Proposer des emplacements potentiels;
- f) Proposer un modèle de financement;
- g) Étudier les implications légales et statutaires;
- h) Amorcer un dialogue avec l'Administration et établir les grandes lignes d'un accord avec l'Université Laval;
- i) Faire régulièrement rapport au Conseil syndical.

Le Comité pour le projet de la Maison des professeures et professeurs est composé de Marcel R. BOULAY (Kinésiologie), président; Pierre BLANCHET (Science du bois et de la forêt); Claude DEMERS (École d'architecture); Philippe DUBÉ (Sciences historiques) et de Benny RIGAUX-BRICMONT (Marketing).

Après plusieurs discussions informelles au Conseil syndical et à l'Assemblée générale, le projet de la Maison des professeures et professeurs a été formellement lancé par la création du comité et annoncé aux membres à l'occasion de la parution du SPUL-lien en Mars 2014, Volume 10 – No 1 « *Le campus*

*universitaire comme milieu de vie* ». Le comité a entrepris ses travaux et s'est réuni à deux occasions depuis sa création. Une rencontre spéciale a également eu lieu le lundi 16 juin 2014 avec les membres du personnel du SPUL pour recueillir leurs commentaires, afin de préciser l'énoncé des besoins du programme architectural du projet de la Maison des professeures et professeurs de l'Université Laval.

### **Propriété intellectuelle (Droits d'auteur)**

Conformément à la lettre d'entente signée en avril 2013, le SPUL et l'Employeur ont amorcé des négociations en vue d'en arriver à une entente pour le renouvellement du Règlement sur la propriété intellectuelle de l'Université Laval. Il faut se rappeler que la convention collective SPUL-UL prévoit que l'Employeur ne peut modifier le Règlement sur la propriété intellectuelle sans l'accord du SPUL. Le Règlement en vigueur date des années 1980 et doit être modifié pour tenir compte du cadre actuel de l'exercice des fonctions professorales et, notamment, encadrer la propriété intellectuelle du matériel pédagogique pour les cours en ligne.

Les représentants du SPUL au Comité paritaire sur la propriété intellectuelle (Droits d'auteur) étaient Georges AZZARIA (Faculté de droit); Alban BAUDOU (Littératures) et John G. KINGMA (Médecine).

Au cours de la dernière année, les parties se sont rencontrées à huit occasions.

Comme il n'y a toujours pas d'entente avec l'Employeur, le travail se poursuit dans le cadre d'un comité de travail.

Les représentants au Comité de travail sur la propriété intellectuelle (Droits d'auteur) sont Martin DUMAS (Relations industrielles) et John G. KINGMA (Médecine).

### **Plan d'action - Régime de retraite**

La question de la pérennité du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) a continué d'être une préoccupation. Bien que les membres du SPUL aient agi rapidement et de manière responsable afin de faire face au problème du déficit de capitalisation du RRPPUL en acceptant, dès 2010, de sursoir à des augmentations de salaire négociées et prévues pour 2010 et 2011, la situation de la Caisse de retraite ne s'est pas améliorée. Au contraire, une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 montre un accroissement du déficit de capitalisation qui atteint, à cette date, 272 M \$. Bien que cette situation s'explique par des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du SPUL, la question est très préoccupante et demeurera l'une des principales préoccupations du SPUL au cours de la prochaine année.

### **Négociation de la convention collective SPUL/AESPUL 2014-2018**

Le comité de négociation, pour le SPUL, était composé d'Yvan LEANZA, porte-parole, et de Margot KASZAP. Pour l'AESPUL, il était composé de Lucie BLOUIN, porte-parole, et de Lucie HUDON. Les négociations ont commencé au début de l'année 2014. En tout, il y a eu dix rencontres de négociation qui se sont très bien déroulées. Une révision complète de la convention collective a été faite. La convention collective a été déposée et approuvée par le Conseil syndical, le vendredi 13 juin 2014.

### **Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)**

Durant l'année 2013-2014, le SPUL a participé intensivement aux activités de l'ACPPU et a largement utilisé ses services. Une délégation du SPUL a notamment participé aux réunions du Conseil de l'ACPPU.

Le président du SPUL, Yves LACOUTURE, a participé, à une occasion, au Forum des présidents qui a eu lieu en janvier 2014.

Depuis avril 2013, Yves LACOUTURE siège comme représentant des membres (siège Québec) au Comité de direction de l'ACPPU et il a participé, en juin et septembre 2013 de même qu'en mai 2014, au Comité de direction de l'ACPPU.

Louise BRISSON, présidente du Comité d'application de la convention collective, a participé à l'atelier pour les agents de griefs principaux en décembre 2013.

De leur côté, John G. KINGMA et Yvan LEANZA ont participé à la Journée sur la Colline du Parlement en novembre 2013. Ils ont eu l'occasion de s'entretenir avec Denis BLANCHETTE (NPD) et Raymond CÔTÉ (NPD), députés de la région de Québec.

Par ailleurs, John G. KINGMA, Yvan LEANZA et Yves LACOUTURE ont assisté au Forum de l'ACPPU sur l'équité et la diversité en février 2014.

Une délégation du SPUL, constituée d'Yves LACOUTURE, Marcel R. BOULAY, John G. KINGMA et Margot KASZAP, a participé à l'Assemblée du Conseil de l'ACPPU en mai 2014. Lors du cocktail du samedi soir, le départ de James TURK, directeur général, a été souligné. Celui-ci a été remplacé, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014, par David ROBINSON.

John G. KINGMA poursuit son travail comme membre du Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi de l'ACPPU, alors que Marcel R. BOULAY siège au Comité de la négociation collective et des avantages économiques de l'ACPPU.

### **Caisse de défense de l'ACPPU**

John G. KINGMA, membre du Comité de planification et d'orientation du Fonds de défense de l'ACPPU, a participé à l'assemblée qui a eu lieu à Toronto, en juin 2013. Les représentants du SPUL, John G. KINGMA, Marcel R. BOULAY et Marc J. RICHARD ont assisté à l'Assemblée générale annuelle de la Caisse de défense de l'ACPPU, en octobre 2013. Durant la dernière année, les trois administrateurs ont également participé à plusieurs conférences téléphoniques de la Caisse de défense de l'ACPPU. Marcel R. BOULAY a continué son mandat à titre de trésorier du fonds de défense.

Depuis avril 2014, de nouvelles procédures pour l'élection des administrateurs ont été mises en place pour rendre l'élection conforme à la nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Voilà pourquoi le SPUL a déposé, lors du Conseil syndical du vendredi 25 avril 2014, une proposition pour désigner Marcel R. BOULAY, John G. KINGMA et Marc J. RICHARD comme administrateurs de la Caisse. Par la suite, Marcel R. BOULAY a été élu mandataire du SPUL à la Caisse de défense de l'ACPPU.

De nouveau, au cours de la dernière année, les membres du SPUL ont été fortement impliqués dans les instances de l'ACPPU. En contrepartie, notre Syndicat a bénéficié du soutien et des services de l'Association.

### **Comité d'application de la convention collective (CACC)**

Pour terminer, le président du SPUL mentionne que 2013-2014 était une année record en terme d'activités du CACC pour la défense des droits et des conditions de travail de nos membres.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2013-2014.

**Adopté à l'unanimité**

## **6. Perspectives pour l'année 2014-2015 – Information**

### **Problèmes de gestion des assurances collectives**

De nouveau cette année, le SPUL accordera une attention toute particulière aux problèmes de gestion des assurances collectives. Rappelons, que le SPUL est le preneur des assurances collectives. Depuis 2002, c'est le Syndicat qui négocie les contrats d'assurance collective. La gestion des assurances est confiée à un comité paritaire, le Comité de gestion des assurances collectives (CGAC). Le SPUL, pour remplir ses obligations de preneur, de même que le CGAC pour gérer adéquatement les assurances collectives doivent obtenir de l'information juste et complète sur les adhérentes et adhérents. Malheureusement, depuis la mise en place par l'Employeur du nouveau système de gestion des ressources humaines en janvier 2012, le SPUL et le CGAC n'ont plus accès à toute l'information requise pour remplir leur mandat. Cette situation problématique a été maintes fois dénoncée auprès de l'Employeur, notamment par voie de grief. Le SPUL espère enfin pouvoir obtenir le règlement de cette situation au cours de l'année qui vient.

### **Pérennité du régime de retraite du RRPPUL**

La question des régimes de retraite a été au premier plan de l'actualité des derniers mois. D'importants déficits actuariels constatés dans les caisses de retraite des employées et employés des secteurs municipal et universitaire avaient amené le précédent gouvernement à tenir un Forum sur l'avenir des régimes de retraite dans les municipalités et universités. Le SPUL a été directement impliqué dans ce forum. Il faut rappeler que le Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) a deux promoteurs, le SPUL et l'Employeur. Sa gestion est paritaire et toute modification au Règlement du Régime requiert l'accord des parties. Il faut aussi rappeler que le SPUL a été un précurseur en s'attaquant dès 2010 à la question du déficit du RRPPUL.

C'est ainsi que depuis 2010 les participantes et participants actifs du RRPPUL contribuent à hauteur de 12 % de leur salaire au financement du Régime, c'est-à-dire 9 % pour le service courant et 3 % pour combler les déficits passés. Cette contribution additionnelle a été consentie par les membres du SPUL, qui ont accepté de manière responsable de sursoir à des augmentations de salaire négociées pour 2010 et 2011.

Contrairement à ce qui était attendu, une nouvelle évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 a montré que, loin d'être en voie d'être résorbé, le déficit de capitalisation du RRPPUL s'est considérablement accru pour atteindre 272 M \$.

#### *Concernant le RRPPUL – La situation – le pourquoi – les solutions*

Les détails de l'évaluation actuarielle du RRPPUL ont été rendus publics et présentés lors de l'assemblée annuelle du RRPPUL. L'information est aussi disponible dans le rapport annuel qui se trouve sur le site du RRPPUL. Le déficit annoncé de 272 M\$ a été confirmé.

De fait, c'est essentiellement la révision des hypothèses actuarielles qui explique ce déficit.

Les actuaires invoquent de nouvelles tables de mortalité, la modification des hypothèses de rendement et la grande maturité de notre Régime – la valeur de la caisse de retraite est 11 fois la valeur de la masse salariale des participantes et participants actifs.

D'ailleurs, comme l'indiquent les informations présentées sur le site du RRPPUL, si les hypothèses actuarielles n'avaient pas été modifiées, le déficit au 31 décembre 2013 aurait été inférieur à 100 M \$.

Ces hypothèses actuarielles sont hors de notre contrôle puisqu'elles dépendent de directives de la Régie des rentes du Québec et de l'Institut des actuaires du Canada.

Concernant la maturité de notre régime, deux autres facteurs sont hors de contrôle du Syndicat :

1) La réduction du nombre de participantes et participants actifs et les coupes du gouvernement dans les budgets des universités ont entraîné une réduction importante du nombre de professeures et professeurs. Entre 1995 et 2000, le nombre de professeures et professeurs à l'Université Laval a été réduit de 20 %. Il y a maintenant un rattrapage, mais pas assez pour compenser les pertes antérieures;

2) L'âge moyen d'entrée en fonction s'est considérablement accru. Ces dernières années, l'âge moyen d'entrée en fonction des professeures et professeurs est de 38 ans.

Il y a ainsi moins de participantes et participants actifs et ils contribuent moins longtemps.

Paradoxalement, le fait d'avoir un Régime pour les seuls professeurs et professeures joue contre nous. La démographie propre au corps professoral, la réduction du nombre de professeurs, l'accroissement de l'âge d'entrée en fonction et l'accroissement de l'espérance de vie forment une conjonction de facteurs qui accentue le problème de déficit.

Contrairement à ce qui a été véhiculé par certains médias, le RRPPUL n'est pas un cancre et le déficit ne s'explique pas par une mauvaise gestion. Les rendements du Régime sont excellents.

Le déficit constaté ne s'explique pas par des congés de cotisation patronaux, car il n'y en a tout simplement pas eu. En 2001, les membres du SPUL ont fait la grève pour empêcher l'Employeur de prendre un congé de cotisation unilatéral.

*Que faire devant une telle situation?*

Le premier réflexe aurait pu être de faire changer ces valeurs, en changeant d'actuaire. Nous avons demandé des vérifications à d'autres actuaires, soit ceux du Syndicat ainsi que ceux de l'Employeur et nous avons mis à contribution un collègue professeur d'actuariat spécialiste des Régimes de retraite activement impliqué au SPUL. La situation a été confirmée par toutes ces sources.

Nos actuaires ont également réalisé une étude pour préciser la provenance de ce déficit. Cette étude indique qu'au 31 décembre 2013, 63 % du déficit est attribuable aux rentes des retraitées et retraités et que 37 % étaient dus aux promesses de rente des participantes et participants actifs.

Le président du SPUL ajoute qu'au cours des dernières années, nous avons réduit ou éliminé la plupart des bénéfices accessoires. Il rappelle que nous contribuons (Employeur et participants actifs) à hauteur de 12 % du salaire.

Nous refusons de couper dans la rente de base pour les années de service futur, en créant deux niveaux de rente. Un niveau de rente pour les vieux et un niveau pour les jeunes. C'est évidemment une question d'équité intergénérationnelle.

Il nous apparaît impensable que les plus jeunes collègues contribuent à 12 % de leur salaire au Régime de retraite pour une rente de base réduite.

*Comment alors assurer la pérennité du Régime? - Comment rembourser un déficit de 272 M \$ sans créer d'iniquité?*

Suivant le cadre législatif actuel, avec le déficit actuel, les participantes et participants actifs devraient faire des contributions représentant 18 % de leur salaire, c'est-à-dire deux fois le maximum de déduction permis par les lois fiscales. L'Employeur devrait faire de même pour un total de 36 % des salaires.

D'abord, les participantes et participants actifs ne peuvent tout simplement pas faire cet effort.

Ensuite, les budgets des universités sont des quantités finies. Pour arriver à ce niveau de contribution, l'Employeur devra faire des coupes. Or, dans le contexte des coupes déjà annoncées par le gouvernement, les professeures et professeurs en poste en feraient les frais.

D'éventuelles modifications législatives, en vue d'une restructuration, doivent permettre une solution équitable pour tous les participants et participantes du Régime, qui prend en compte la capacité de payer nos membres.

L'hypothèse mise de l'avant par le gouvernement est de lever l'indexation automatique des rentes.

C'est peut-être une solution un peu simpliste, car elle implique que le déficit est complètement assumé par les participantes et participants actifs ou par les retraitées et retraités et que l'Employeur lui ne verserait pas de contribution.

La solution retenue doit être équitable pour tous et prendre en compte le partage des coûts à 50-50 entre les participantes et participants ainsi que l'Employeur.

Yves LACOUTURE mentionne finalement que le SPUL compte bien participer aux travaux du Comité technique sur l'avenir des régimes de retraite du secteur universitaire. Toutefois, nous attendons depuis un mois la convocation à cette rencontre.

Un membre de la section Sciences des aliments et de nutrition estime que les mesures envisagées ciblent seulement certains professeurs et professeures. En particulier, celles et ceux qui prendront leur retraite sous peu. Étant donné que le calcul de la rente se fait à partir du salaire des trois meilleures années, ils sont pénalisés pour le reste de leur vie. Est-ce qu'il y a des mesures ou un mécanisme qui permettent un peu plus de justice pour ces professeures et professeurs?

Yves LACOUTURE rappelle le souci d'équité du SPUL et le fait que par le passé, certaines professeures et certains professeurs ont été assujettis à des contributions réduites.

John G. KINGMA ajoute que le calcul des prestations de retraite se fait en fonction du salaire versé. Il ne voit pas comment on pourrait contourner la loi sur ce point.

Un membre de la section Médecine moléculaire demande si un changement d'âge de la prise de la retraite améliorerait le Régime.

Yves LACOUTURE informe les membres de l'assemblée que le Régime du RRPPUL est pleinement capitalisé et que cela ne devrait pas changer grand chose. Cependant, augmenter le nombre d'années de contribution, après 65 ans, améliorerait les conditions de retraite des professeures et professeurs.

Marcel R. BOULAY ajoute que ce point sera négocié avec l'Employeur.

Une collègue de la section Management demande quelle est la situation relative du Régime par rapport aux autres universités?



Le président du SPUL indique que nos rentes sont pleinement indexées contrairement aux autres régimes. M. Denys JEAN, Régie des rentes du Québec, et nos actuaires de Normandin Beaudry sont d'avis que des problèmes similaires aux nôtres pourraient apparaître dans les autres régimes de retraite du secteur universitaire au cours des prochaines années.

John G. KINGMA mentionne que notre Régime sert les professeures et professeurs seulement, contrairement à la majorité des autres régimes qui incluent d'autres catégories de participants.

Une collègue de la section Relations industrielles mentionne que dans leur département ils ont invité des professeures et professeurs retraités et qu'elle souhaiterait pouvoir informer ses collègues retraités des mécanismes de décisions.

Yves LACOUTURE lui répond qu'il y a encore beaucoup de points inconnus. La position du SPUL est que les participantes et participants actifs ne peuvent pas payer plus.

Dans tous les cas, nos membres seront informés.

Yves LACOUTURE annonce que le gouvernement a demandé 42 millions \$ d'économie à l'Université Laval. Pour l'instant, l'Employeur n'a pas encore fait part de son plan de compression pour y faire face.

### **Comité pour le projet de la Maison des professeures et professeurs**

Amorcée au cours de la dernière année, l'étude de ce projet demeurera l'une des priorités au cours de la prochaine année.

### **Coupes dans les budgets des universités**

Après deux années de vaches maigres durant lesquelles la subvention gouvernementale avait été coupée, le secteur universitaire espérait, enfin, voir au cours de la prochaine année un réinvestissement rendu plus que nécessaire. Malheureusement, l'annonce par le gouvernement COUILLARD de coupes sans précédent dans les budgets des universités fait craindre le pire. La situation budgétaire de l'Université Laval constituera certainement l'un des principaux enjeux et l'une des principales préoccupations du SPUL au cours de la prochaine année.

## **7. États financiers**

### **Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL - Réception**

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2014-11-03\_04)**

*Que l'Assemblée générale reçoive le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.*

Le trésorier, Marcel R. BOULAY, présente le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à intervenir et à soumettre leur question. Aucune intervention et question.

Le président de l'assemblée invite les membres à adopter la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

## États financiers du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014 : Adoption

### **Le Comité exécutif propose : (AG 2014-11-03\_05)**

*Que l'Assemblée générale adopte les états financiers du SPUL 2013-2014.*

À l'invitation du président de l'assemblée, le trésorier présente les principaux aspects des états financiers du SPUL pour l'année 2013-2014.

Une collègue de la section Littératures se demande s'il ne faudrait pas augmenter le montant d'assurance pour les dirigeantes et dirigeants, au moins à celui du coût de la vie. Ce genre d'assurance est souvent d'un million pour les professionnels.

Marcel R. BOULAY mentionne que c'est une bonne idée, bien que les officiers du SPUL n'ont jamais été poursuivis. Ce point sera discuté à la prochaine réunion du Comité exécutif.

Un membre de la section Microbiologie-infectiologie et Immunologie demande si la valeur du Fonds de réserve à 8,41 % de la masse salariale comprend le montant de nos droits à la Caisse de défense de l'ACPPU.

Marcel R. BOULAY répond par la négative. Le calcul est fait comme si le SPUL n'était pas membre de l'ACPPU.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

## **8. Élection d'une présidente ou d'un président des séances de l'Assemblée générale**

(Un poste - vote à main levée)

Le président d'assemblée cède la présidence de l'assemblée au trésorier, Marcel R. BOULAY. Ce dernier ouvre la période de mise en candidature.

### **Le Comité exécutif propose : (AG 2014-11-03\_06)**

*La candidature de Michel FRENETTE (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) comme président des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2015-2016.*

Aucune autre candidature n'est proposée. Le président de l'assemblée, Marcel R. BOULAY, clôt la période de mise en candidature et appelle le vote.

**Michel FRENETTE est élu à l'unanimité**

Marcel R. BOULAY rend la présidence de l'assemblée au président Michel FRENETTE.

## **Élection d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale**

(Un poste - vote à main levée)

### **Le Comité exécutif propose : (AG 2014-11-03\_07)**

*La candidature de Jacques J. TREMBLAY (Obstétrique, gynécologie et reproduction) comme président suppléant des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2015-2016.*

Aucune autre candidature n'est proposée. Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, clôt la période de mise en candidature et appelle le vote.

**Jacques J. TREMBLAY est élu à l'unanimité**

### **Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL** (Trois postes de membre – vote à main levée)

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures pour le **premier poste**.

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2014-11-03\_08)**

*La candidature de Marc DESGAGNÉ (Faculté de pharmacie) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.*

Aucune autre candidature n'est proposée. Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, clôt la période de mise en candidature et appelle le vote.

**Marc DESGAGNÉ est élu à l'unanimité**

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures pour le **deuxième poste**.

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2014-11-03\_09)**

*La candidature Ghislain LÉVEILLÉ (École d'actuariat) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.*

Aucune autre candidature n'est proposée. Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, clôt la période de mise en candidature et appelle le vote.

**Ghislain LÉVEILLÉ est élu à l'unanimité**

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures pour le **troisième poste**.

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2014-11-03\_10)**

*La candidature d'Yvan COMEAU (École de service social) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.*

Aucune autre candidature n'est proposée. Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, clôt la période de mise en candidature et appelle le vote.

**Yvan COMEAU est élu à l'unanimité**

## **9. Information du président par intérim du SPUL et questions des membres**

Tous les points ont été traités précédemment.

## **10. Divers**

Aucun point en Divers.

## 11. Levée de l'assemblée

Sur proposition de RIGAUX-BRICMONT - JOANISSE (**AG 2014-11-03\_11**)

L'assemblée est levée à 13 h 15.

---

Yvan LEANZA, Ph. D.  
Vice-président du SPUL

---

Lu et approuvé par :  
Michel FRENETTE, PH. D.  
Président des assemblées

Le 15 octobre 2015